

AUTREMENT DIT...

Le billet du SNU Poitou-Charentes

**TÉLÉ
TRAVAIL**

Y aura-t-il plus de déçus qu'on ne le pense ?

Au cours des échanges entre les DP et la Direction jeudi 11 mai, nous apprenons que l'Etablissement attend une réponse de la DSI : Faut-il avoir **une connexion à très haut débit** pour pouvoir télé-travailler ?



La campagne de **PROMOTION** s'est terminée une fois de plus avec **beaucoup d'insatisfaits** et le constat que l'investissement dans l'accomplissement de nos missions, et même plus pour certains, **n'est pas reconnu au sein d'une institution qui n'a de cesse de nous bombarder d'injonctions.**

Le nombre exponentiel de recours à la CPNC (dite aussi CPN 39) explique sans doute la nouveauté de cette campagne qu'a été la création d'un comité régional, composé uniquement de membres de la Direction, qui s'est tenu le 10 avril.

Dans les courriers de réponse de ce comité, la Direction régionale n'a sciemment pas indiqué la voie de recours jugeant qu'« *il n'appartient pas à la Direction Régionale d'informer les agents sur la possibilité d'exercer un recours auprès de la CPNC, cette information étant disponible dans la CCN et sur l'intranet.* » (Cf. DP du 11 mai 2017 –page 15).

N'est-ce pas plutôt parce que cette « commission régionale » n'a aucune existence au regard de la CCN et que la seule commission prévue est la CPNC ?

Toujours est-il, que vous soyez passé ou non par les fourches caudines de ce comité, si **vous faites partie des oublié(e)s**, rapprochez-vous de nous sans plus tarder ! **Nous vous accompagnerons dans la constitution de votre recours, sans discrimination ni clientélisme.**

La CPN 39 c'est 70 à 80 % des demandes qui obtiennent satisfaction.



Contre baromètre social !

Il y a des signes qui ne trompent pas ! Les résultats du questionnaire biennuel QVT, laissant pourtant peu de place à une réelle expression, s'effondrent. Et nous ne pouvons que vous encourager à exprimer comment vous vivez votre travail par tous les moyens qui vous sont accessibles.



Plus contraint par la loi qui le lui impose que par un réel souci de bien-être de ses agents, Pôle emploi a ouvert des négociations qui ont abouti à ce que l'on sait : un accord Qualité de Vie au Travail que l'on peut résumer par : « *Tu es mal dans ton travail... Et bien va bosser chez toi* » !



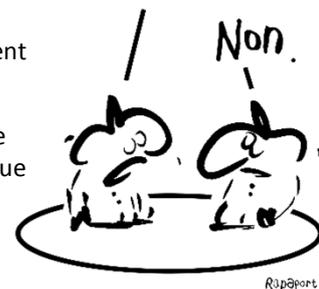
Si en soit, le télétravail n'est pas une mauvaise chose, il devient ici **une solution d'évitement pour ne pas répondre aux vrais questions qui se posent dans les agences et en particulier la perte de sens au travail.**



Plutôt que résoudre ses problèmes, l'Etablissement répond au malaise par l'éloignement du personnel, avec un risque d'isolement, tout en surveillant fortement la production de ces agents.



Je peux dire un mot sur mon poste de travail...



Le SNU a donc décidé de vous donner la parole en créant son propre outil d'analyse du bien-être au travail au travers d'un contre-baromètre social que nous allons diffuser prochainement et nous espérons que vous serez nombreux à y répondre.

Vous désirez recevoir les publications du SNU Poitou-Charentes dès leur diffusion, cliquez sur le lien ci-dessous.